

Commune
de MONS EN PEVELE

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

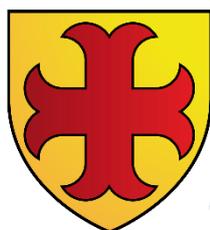
-

La suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations du Conseil Municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121-25 modifié du code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.



Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal en séance du 30 NOVEMBRE 2023

1/ Recrutement suite à un accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 2023_35/ Approuvée à l'unanimité

2/ Garantie d'emprunt Habitat Hauts de France

Délibération n° 2023_36/ Approuvée à l'unanimité

3/ Garantie d'emprunt PSLA ESCAUT HABITAT

Délibération n° 2023_37/ Approuvée à l'unanimité

4/ CCPC : modification des statuts

Délibération n° 2023_38/ Approuvée à l'unanimité

5/ Délibération de principe chemin de crête

Délibération n° 2023_39/ Approuvée à l'unanimité

6/ Non modification des tarifs de restauration scolaire

Délibération n° 2023_40/ Approuvée à l'unanimité

7/ RTE : rachat parcelles

Délibération n° 2023_41/ Approuvée à l'unanimité

8/ Signature convention département amendes de police

Délibération n° 2023_42/ Approuvée à l'unanimité

9/ Décision modificative

Délibération n° 2023_43/ Approuvée à l'unanimité

10/ Délibération prime pouvoir d'achat

Délibération n° 2023_44/ Approuvée à l'unanimité

11/ Renouvellement commission de contrôle des listes électorales

Délibération n° 2023_45/ Approuvée à l'unanimité